



Luxembourg, le 23 JAN. 2023

**Administration de la Nature et des Forêts**  
Arrondissement EST  
6, rue de la gare  
**L-6731 Grevenmacher**

**N/Réf.: 104227-M**

Madame la cheffe de l'arrondissement,

En réponse à votre requête du 13 janvier 2023 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation 104227-M du 3 janvier 2023 relative aux travaux de réparation d'une partie de la toiture du gîte de la colonie du grand rhinolophe à Bech-Kleinmacher, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée jusqu'au 29 février 2024.

Toutes les autres conditions de l'autorisation 104227 du 3 janvier 2023 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Madame la cheffe de l'arrondissement, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement EST
- Commune de SCHENGEN